

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 mars à 20 heures 30 -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. CALTERO Claude (pouvoir à M. GORGIBUS), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. CABIN), M. POLINSKI Luc (pouvoir à Mme BRETTE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme CHAUFFOUR), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRETTE Lydie a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

### **Communication des décisions prises par le Maire**

M. le Maire fait part de 6 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020

### **Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 09 février 2023**

***Adopté à l'unanimité***

### **Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 09 février 2023**

Mme DUJARDIN précise que la réécriture de la motion relative à la DGF est « édulcorée » par rapport à la version d'origine.

Mme JOUOT partage cet avis et précise qu'elle a dit « accepter cette réécriture car l'objet de la motion est identique à celui proposé à l'origine, bien que la forme soit différente.

***Adopté à l'unanimité***

### **Compte-rendu de la commission « Logement » - Séance du 02 février 2023 – Rapporteur Mme LE PAIH**

M. LEPREUX demande combien de logements sont vacants.

Mme LE PAIH répond que 142 demandes sont en attente de réponse, mais qu'elle n'a pas de vue globale de l'occupation du parc. La ville est interrogée par les bailleurs en fonction des renouvellements et des différents mouvements dans les logements.

Mme DUJARDIN demande si les critères définis lorsqu'elle faisait partie de commission sont appliqués.

Mme LE PAIH confirme que ces nouveaux critères sont désormais appliqués.

Mme DUJARDIN suggère, quand un logement reste vide, de le proposer à une famille venant d'une commune extérieure à St Valery.

Mme LE PAIH explique que le problème reste le même, car les logements ne trouvant pas de locataires sont souvent dans des immeubles anciens, avec de petites pièces, et sans ascenseurs.

M. OUVRY annonce que dans le cadre de l'étude réalisée pour le projet « Petites Villes de Demain », l'information sur le taux de vacance sera bientôt connue.

Mme POURCHAUX remarque que certains propos tenus en commission ne figurent pas au compte-rendu, notamment concernant les critères et les candidatures extérieures à la commune.

M. OUVRY propose que cette discussion soit reprise lors d'une prochaine commission et figure dans un prochain compte-rendu.

*Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission*

## **Participation de la commune aux travaux de rénovation des ouvrages de défense contre la mer** ***Adopté à l'unanimité***

### **Attribution du marché de fourniture de denrées alimentaires**

M. le Maire fait part de la décision de la commission d'appel d'offres et souligne la forte augmentation des prix des marchés, notamment le lot concernant la fourniture de viande.

Mme CHICOT demande combien de repas de viande sont servis par semaine.

Mme CORCEL répond ne pas avoir la réponse, mais explique qu'un repas végétarien et un de poisson sont servis par semaine.

M. DISTANTE demande si d'autres sociétés que GROSDOIT ont candidaté pour ce lot.

M. OUVRY répond que d'autres offres ont été faites. L'entreprise GROSDOIT était la moins chère, de peu.

Mme MASCRE demande si du bio est servi dans les cantines scolaires.

Mme CORCEL répond que le cuisinier respecte les prescriptions de la loi EGALIM quant à la fourniture de produits bio et l'utilisation de circuits courts.

Mme JOUOT remarque que les précédents appels d'offres comportaient plus de lots et que désormais seules les grosses sociétés peuvent candidater. Elle propose, pour le prochain appel d'offres, de travailler en amont sur le cahier des charges afin de détailler plus les lots et permettre aux petits producteurs de participer.

Mme JOUOT souligne que c'est le rôle des élus de donner l'orientation politique des marchés.

Mme TORRES explique qu'il est parfois difficile pour de petits producteurs locaux de répondre en quantité aux besoins de la cantine.

M. LEPREUX indique qu'il est nécessaire pour le cuisinier de pouvoir compter sur ses fournisseurs lorsqu'il passe commande.

M. OUVRY annonce qu'une réunion de discussion et validation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pourra être organisée avant le lancement du prochain appel d'offres.

Mme JOUOT demande où en est le guide de la commande publique.

M. le Directeur de Services répond qu'il sera mis en ligne après quelques nouvelles corrections.

### ***Adopté à l'unanimité***

### **Compte-rendu de la commission « Finances » - Séance du 02 mars 2023**

Mme MASCRE déclare être agréablement surprise, car les orientations prises vont dans le bon sens et marquent un sens des responsabilités.

Mme JOUOT constate, page 6, que le compte-rendu relatif aux échanges concernant l'attribution des subventions aux associations a été édulcoré. Il ne reflète pas les débats qui ont été denses, riches et animés et ne fait pas mention des précisions apportées par M. GORGIBUS.

Mme DUJARDIN note avec humour, le fait que M. DISTANTE dénonce la hausse des bases de la taxe foncière et le peu de retour à la commune, et que cela correspond au sens de la motion prise lors du dernier conseil municipal

M. DISTANTE ajoute que l'information doit être faite à ce sujet afin que tout le monde en prenne conscience.

*Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission*

### **Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

M. OUVRY donne la parole au service Finances pour une présentation du rapport.

Mme JOUOT note concernant les dépenses de fonctionnement que le montant des charges de personnel diminue mais que celui des charges à caractère général augmente.

M. OUVRY explique que la ville est en capacité pour bâtir le budget fonctionnement 2023, de justesse, mais doit être très vigilante. Il ajoute que la santé financière de la ville s'est améliorée, elle est désormais en meilleure position pour rencontrer les banques et obtenir un emprunt.

Mme JOUOT demande s'il est possible d'avoir un bilan financier de la maison de santé.

Le service Finances répond qu'il est en cours d'établissement.

Mme DUJARDIN demande combien de familles occupent les logements de la Gendarmerie.

M. OUVRY indique qu'il n'a pas de chiffre exact. Il précise qu'il y a actuellement 14 logements, dont 2 ou 3 doivent être libres et certains ne sont occupés que pendant les périodes d'astreinte. L'occupation de ces logements varie en fonction des mutations, arrivées ou départs de gendarmes.

Mme DUJARDIN s'inquiète de la pérennité de la gendarmerie sur la commune et d'une fusion à plus ou moins long terme avec la brigade de la Centrale.

M. DISTANTE répond que les missions des gendarmes affectés à la centrale sont vraiment très spécifiques.

Mme JOUOT demande des explications sur la ligne des restes à réaliser « pilotage taxe de séjour ».

M. OUVRY répond qu'il s'agit d'un contrat conclu avec un prestataire pour l'achat d'un logiciel, qui n'a pas été payé en 2022 car mis en œuvre en 2023 et négocié comme tel.

M. LEPREUX demande s'il est possible, dans le cadre de la taxe de séjour de réclamer rétroactivement les sommes dues par personnes qui ne l'ont pas reversées.

Mme TORRES répond que cela n'est pas possible. Elle annonce qu'elle fera un point sur ce sujet et présentera prochainement aux membres de la commission Tourisme & Commerce le fonctionnement de ce logiciel.

Mme JOUOT remarque que la subvention FEDER sur la maison de santé n'apparaît pas dans les recettes.

Le service Finances répond qu'elle figure dans les recettes d'investissement.

Mme JOUOT souligne que la commune devrait percevoir l'intégralité de la subvention si le dossier est complet.

Concernant les dépenses de fonctionnement, M. LEPREUX demande s'il est prévu une augmentation du point d'indice des agents pour 2023.

Le service Finances répond que ce n'est à priori pas prévu mais qu'une réflexion sur la grille indiciaire et les carrières des agents de la fonction publique est en cours, qui devrait impacter de nombreux agents si elle est applicable cette année.

Mme JOUOT évoque la régularisation de la contribution aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de Bon Port, et demande si la contribution actuelle de 1 500 €/élève va baisser suite au regroupement des écoles.

Mme CORCEL explique que ce montant diminuera, mais cela interviendra dans quelques années.

M. OUVRY confirme que l'objectif est de parvenir aux alentours de 1 300 €/élève pour toutes les écoles, de façon progressive.

Mme JOUOT demande s'il y a obligation de rattraper si vite le retard de l'école Notre Dame de Bon Port

M. AUGER rappelle que la commune est hors la loi et qu'elle a obligation de s'y conformer, l'école pourrait demander un rattrapage des arriérés.

M. OUVRY explique que la commune a négocié pour que le montant de la participation de la commune soit en conformité d'ici la fin du mandat.

Mmes JOUOT et DUJARDIN déclarent que la loi est injuste.

M. OUVRY évoque ensuite, le versement de la participation communale au budget du CCAS qui sera vraisemblablement plus importante afin d'équilibrer un budget en augmentation, notamment en raison de dépenses également en hausse à la Résidence d'Autonomie.

Mme JOUOT mentionne les objectifs d'économie d'énergie et les investissements prioritaires à réaliser afin d'obtenir des économies immédiates sur les factures. Elle suggère notamment le passage en LED du Stade Douville et du Gymnase Nallet.

Mme BRETTE s'étonne que l'installation des LED n'ai pas été faite bien avant. En effet, Saint Valery est la seule commune à avoir refusé leur installation. Des économies significatives auraient pu être réalisées, depuis le temps.

M. GORGIBUS confirme les économies possibles à réaliser par ce biais, et évoque également une action à mener auprès des associations afin de les inciter à adopter un comportement responsable, notamment dans l'occupation des bâtiments qui sont mis à disposition.

M. DISTANTE rappelle que d'après le SDE ce n'est pas l'éclairage qui coûte le plus cher mais le chauffage, il conviendra d'être plus rigoureux sur ces consommations.

M. OUVRY explique que les dépenses concernant les travaux d'économies d'énergie font l'objet d'un plan pluriannuel.

Mme JOUOT demande ce qu'il advient d'une subvention obtenue pour ces travaux, s'ils ne sont pas réalisés.

M. OUVRY répond que la commune a un an pour commencer les travaux une fois que la subvention est attribuée.

Mme DUJARDIN constate que des sommes importantes sont prévues pour le projet d'étude PVD et demande à quoi elles correspondent.

M. AUGER répond que ces montants sont prévus pour des études qui sont toutes subventionnées.

M. OUVRY rappelle que c'est la commune de Saint Valery en Caux qui porte les études du schéma directeur et de l'AURH, qui sont subventionnées à 80 %.

M. le Directeur des services propose d'adresser à l'ensemble des conseillers les différents tableaux présentant et détaillant les études.

M. OUVRY déclare que l'élaboration du budget 2023 est difficile à équilibrer pour la section fonctionnement et qu'il faudra réduire les dépenses d'investissement. La tenue de ce budget est essentiellement soumise au prix de l'énergie.

Mme JOUOT remarque qu'une dépense d'investissement est prévue pour les garde-corps du front mer qui existent depuis une dizaine d'années et qui n'ont jamais été entretenus.

Mme JOUOT approuve cet investissement et demande qu'un plan de maintenance annuel soit mis en place.

M. OUVRY souhaite pouvoir mettre un budget annuel d'entretien en place, également pour les toitures ou les caméras de vidéoprotection par exemple, mais rappelle que la commune a un budget contraint et n'a pas les moyens de mettre en œuvre une telle politique pour l'instant.

Mme POURCHAUX constate que la ville est submergée par les travaux à réaliser sur son patrimoine du fait du manque d'entretien, elle souhaite éviter de reproduire cette situation pour l'avenir.

M. DISTANTE approuve la mise en place d'une stratégie financière et suggère la mise en place d'un outil de contrôle des dépenses de la commune, par la réunion mensuelle de la commission finances par exemple.

M. OUVRY explique qu'il a réuni l'ensemble des chefs de service pour présenter la situation de la ville et leur donner un cadre de fonctionnement. Un budget annuel sera alloué à chaque service, un premier contrôle des dépenses sera réalisé par l'adjoint référent et un second par le service finances.

M. OUVRY propose qu'une communication régulière sur le budget soit réalisée en commission Finances.

Mme DUJARDIN, dans cette optique, propose également la mise en place d'un plan de maintenance des véhicules.

M. OUVRY déclare qu'il annoncera le regroupement des écoles élémentaires pour la rentrée 2024, lors du conseil d'école à Costes & Bellonte. Ce regroupement permettra également à la ville de réaliser des économies.

Mme MASCRE se dit satisfaite d'entendre parler de « sobriété » pour le budget.

M. OUVRY remercie le service Finances pour son travail et ses explications.

***Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat et de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023***

## Rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie de Saint Valery en Caux – Demande de subventions

M. OUVRY explique qu'à la demande des services de la Préfecture la mention « fonds vert » doit apparaître sur la délibération. Une ligne distincte pour le Fonds Vert devant apparaître sur le plan de financement.

**Adopté à l'unanimité**

### Questions diverses

• Mme JOUOT demande quand sera présenté le compte-rendu de la commission « Développement Durable » du 20 janvier dernier.

M. CABIN répond qu'il sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

• Mme JOUOT demande à qui appartient le terrain et le bâtiment de la piscine et quel est son statut juridique.

M. OUVRY répond que le terrain et le bâtiment appartiennent à la ville et que la gestion en a été transférée à la CCCA. Il va se renseigner quant au statut juridique.

• Intervention de Mme DUJARDIN sur la piscine : *Lors du dernier conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars a été entérinée la fermeture définitive de la piscine du Littoral à la majorité des élu-es votants. Avec les seules 9 voix contre (que nous saluons) et les 12 abstentions, cette décision injuste et pour nous injustifiée a donc été prononcée. Sur un tel enjeu pour le territoire, au terme des réflexions, nous tenons à exprimer également notre incompréhension totale des 2 abstentions de notre maire et de son adjoint, également vice-président en charge notamment de ces questions à la CCCA. Voter CONTRE cette fermeture aurait sans doute permis de sensibiliser davantage les autres élus, d'autres maires et, surtout, d'affirmer que la perte d'un tel service public de proximité n'était pas tolérable. Il s'agit d'un renoncement.*

*La technique de l'huis-clos décidé était une hérésie : parler de citoyenneté en permanence c'est bien. La mettre en application concrète, c'est mieux ! Quelle image des élu.es présent.es vont garder ces citoyennes et citoyens qui se rendaient pour la 1<sup>ère</sup> fois dans un conseil communautaire !? Beaucoup de défiance face à ce qui s'apparente à un coup de force de nos élu.es communautaires. Dans le contexte actuel de lutte contre une réforme des retraites vécue comme injuste, c'est une faute politique.*

*Comprenez-le : il y a des personnes, des familles, des vies derrière chaque décision de ce type prononcée. Il en va ainsi pour le personnel. Nous sommes totalement solidaires : nous n'avons aucune assurance que tout le monde sera repris et nous sommes extrêmement sensibles à leurs conditions de travail dégradées depuis la fermeture temporaire.*

*Géographiquement, cette piscine d'intérêt communautaire va manquer ! Celle-ci ouvrait des possibilités multiples : vocation non seulement aux enfants des écoles mais aussi aux associations dont celles de bien-être, aux individuels, familles et aussi et c'est important : aux clubs sportifs en compétition. Quel sera l'avenir pour ces clubs ? Se rendre à la piscine de la Vallée où les lignes d'eau sont déjà largement saturées ? Comme nous l'avons déjà exprimé : déshabiller Pierre pour habiller Paul est une mauvaise décision ! Ajouter en compensation de cette perte la création d'un bassin nordique à Cany est une stupidité énergétique et économique ! Alors que Monsieur Jérôme Lheureux a parlé de sobriété lors de cette fameuse réunion publique du 23 février... Petite parenthèse, nous aurions aimé que le président de la Communauté de communes évoque que cette réunion avait été demandée par une motion du conseil municipal de Saint-Valery (sur proposition de notre groupe je le rappelle), au lieu de s'en attribuer exclusivement le mérite.*

*Sur l'étude en elle-même, nous estimons aussi que les élu.es du conseil communautaire n'ont pas pu bénéficier des conditions éclairées pour décider d'un tel choix.*

*En effet, en premier lieu, les résultats de du cabinet H2O sont arrivés tardivement. L'étude était orientée, à charge. Tout concourait à inciter les élu.es à décider de la fermeture. Nous considérons en outre que toutes les solutions de réparations n'ont pas été explorées. Et qu'aucune alternative n'a été proposée, sans doute cela n'a-t-il pas été demandé dans le cahier des charges...*

*En second lieu, nous rappelons qu'au-delà du golf dont les conclusions sur sa création et sa gestion par la Chambre régionale des comptes sont tombées tel un couperet, d'autres décisions prises récemment nous interpellent fortement. Ainsi en témoigne celle votée lors du conseil communautaire du 14 décembre dernier. Il s'agissait de la mise en place du plan santé et de la reprise du cabinet médical de Fontaine le Dun sous la houlette communautaire, avec tout ce que cela comporte d'engagement financier. Le chiffre annoncé est de 1 million d'euros.*

*Ce vote ne s'est pas fait sans débats ni opposition. Plusieurs élu.es ont dénoncé l'absence de discussion préalable dans une instance de gouvernance et la rapidité de la décision, sans même disposer des résultats des études demandées !*

*Si nous sommes bien évidemment conscientes que la santé et le manque de médecins sur le territoire sont des enjeux majeurs, on ne peut pas faire voter quasiment sur un coin de table, dans l'urgence, les délégués communautaires.*

*Or, il faut avoir bien conscience que le million d'euros nécessaire au fonctionnement de la piscine qui ne sera plus engagé est, en toute logique, à mettre en adéquation avec celui de la santé. Il s'agit d'un choix de gestion et il faut l'assumer !*

*En conséquence, nous considérons qu'il y a donc un manque d'honnêteté dans les informations données par le président lors de la réunion publique. C'est un constat : lors de ces communiqués à la presse de l'an dernier, Monsieur Lheureux avait déjà pour nous largement esquissé sa position. Deux piscines sur un territoire de 28 000 habitants n'étaient pas forcément nécessaires. Il s'appuyait pour cela sur les ratios nationaux ignorant les difficultés, en particulier de mobilité, de nos territoires ruraux.*

*La technique de méthode Coué qu'on nous applique en permanence qui consiste à nous expliquer comment se passer de besoins essentiels, de services publics, ce discours, nous n'en pouvons plus ! Ça suffit !*

*Enfin, puisque la réflexion sur ces mobilités s'est à nouveau invitée de façon forte : quand, comment, concrètement sera-t-elle appliquée ? Quels délais faudra-t-il attendre encore pour des solutions pérennes ?*

*En conclusion, nous restons fidèles à notre positionnement initial et puisque nous ne pouvons toujours pas porter notre voix au-delà de la commission Culture dans l'instance communautaire nous l'exprimons fermement ici : il est impensable pour nous de nous résoudre à tirer un trait sur cette piscine communautaire ou de ne pas envisager un projet alternatif nautique à St Valery.*

*Pour terminer, nous souhaitons, une fois de plus, proposer une motion à l'ensemble du conseil municipal de Saint-Valery-en-Caux. Elle sera aussi courte que la précédente.*

#### **Proposition de Motion à soumettre aux votes du Conseil municipal**

*Nous, élu.es du conseil municipal de Saint-Valery-en-Caux, demandons instamment à la communauté de communes de faire réaliser une nouvelle étude concernant les travaux de la piscine du Littoral.*

*Il s'agira, par le biais de cette étude, de chiffrer beaucoup plus précisément les travaux à réaliser :*

- *Travaux sur la structure du bâtiment*
- *Travaux sur le réseau hydraulique (chemisage de la tuyauterie, etc.)*
- *Autres possibilités telles celles évoquée d'un bassin à l'intérieur du bassin permettant, en perdant une ligne, de créer ce fameux couloir technique. Mais d'autres possibilités techniques peuvent être explorées et chiffrées.*

M. le Maire prend acte de la déclaration et propose de débattre sur la motion.

M. DISTANTE déclare qu'il aurait souhaité avoir le texte de la motion.

M. DISTANTE répète les propos qu'il a tenu lors du conseil communautaire, regrettant le manque d'étude chiffrée sur la déconstruction et la reconstruction d'une piscine neuve.

Mme JOUOT confirme que l'étude menée par la CCCA n'a pas exploré toutes les possibilités.

Mme DUJARDIN indique que l'étude était à charge pour la fermeture de la piscine et qu'il n'a pas été fait mention de solutions pour la réparer.

M. AUGER regrette également la fermeture de la piscine, mais fait remarquer qu'une partie du conseil a été consacrée à parler de sobriété économique et que le chauffage d'une piscine a un coût très important. Il ajoute que de nouvelles normes sont en vigueur pour les constructions de piscines, qui doivent désormais être à énergie positive.

Mme JOUOT déclare que la construction d'un bassin nordique à la piscine de Cany est évoquée dans la délibération votée au conseil communautaire, et que cela représente également une aberration.

Mme JOUOT évoque le problème de transport pour se rendre à la piscine de Cany, il n'y a pas actuellement de réseau de transport digne de ce nom.

M. LEPREUX déclare que le vote a eu lieu à la CCCA, et qu'il n'est pas possible de le refaire. Il ne sert à rien de jouer au pot de terre contre le pot de fer. Il faut maintenant être positif pour la commune et être force de proposition pour que la CCCA nous aide à faire quelque chose de ce bâtiment et avoir une orientation de développement durable, plus écologique.

M. le Maire souligne que le vote a eu lieu dans les règles à la CCCA, et qu'il ne voit pas comment il pourrait être changé avec une motion.

M. le Maire demande une relecture du texte et propose un vote pour ou contre l'adoption de la motion :

- Pour : 4 (Mme DUJARDIN, Mme CHICOT, Mme JOUOT, Mme POURCHAUX)
- Abstention : 0
- Contre : 22

M. OMER regrette qu'à aucun moment la CCCA n'ai envisagé que le bassin nordique puisse être à Saint Valery en Caux. Aucun projet n'a été prévu dans la commune.

M. GORGIBUS précise que la piscine de Saint Valery est désormais obsolète et qu'il s'est abstenu lors du vote à la CCCA car il souhaite défendre un autre projet pour la commune.

M. GORGIBUS déplore, dans un pays démocratique, les menaces sur les réseaux sociaux ainsi que le manque de respect de l'humain.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY